

Crédencial et adhésion

Crédencial

L'Association Bretonne des Amis de St Jacques de Compostelle délivre gratuitement à ses adhérents, qui en font la demande, la **Crédencial ou Carnet du Pèlerin**. Celle-ci est indispensable pour l'accès aux refuges en Espagne et est de plus en plus exigé dans les hébergements en France.

Vous pourrez obtenir ce document lors des permanences assurées régulièrement par les [délégations départementales](#).

Aucune "crédencial" ne sera délivrée par voie postale - sauf pour les adhérents non domiciliés en Bretagne historique. L'attribution de la "crédencial" est uniquement effectuée par les délégués départementaux lors, et éventuellement hors, des permanences.

En vous délivrant ce document officiel, notre Association :

- justifie de votre qualité de Pèlerin,
- vous recommande auprès des autorités civiles ou religieuses pour une aide éventuelle sur le "Chemin",
- mais décline toute responsabilité civile et pénale que pourrait engager votre conduite.

Nous considérons que la possession de ce document vous engage à respecter certaines règles en rapport avec l'Esprit du chemin :

- Respect des hébergements, du matériel et des installations mis à votre disposition,
- Participation aux frais d'hébergement même en l'absence de tarification,
- Respect du Chemin et de ce qui le constitue : signalisation, monuments, population, environnement...,
- Respect des autres pèlerins et de leurs motivations,
- Respect des priorités dans l'accès aux gîtes (sachant que le marcheur est privilégié).

Si vous constatez que ces règles ne sont pas toujours observées, montrez-vous tolérants. Les petits désagréments que vous devez quelquefois avoir à subir ne doivent pas ternir votre joie de vivre une expérience exceptionnelle.

Adhésion

L'association apporte son aide et ses conseils aux pèlerins en instance de départ vers Saint-Jacques de Compostelle.

Cette aide et ces conseils se concrétisent en particulier à l'occasion des permanences assurées régulièrement par les délégations départementales.

Notre site Internet complète cette information au travers du [guide pratique](#) qui vous offre un "mode d'emploi" concret pour préparer votre pèlerinage.

En tant qu'adhérent à l'association, vous recevrez en outre, chaque trimestre la revue de notre association "[Ar Jakes](#)".

En adhérant à l'Association bretonne des Amis de Saint Jacques de Compostelle, vous nous aidez à pérenniser notre action envers les pèlerins et à réaliser les [missions](#) que nous nous sommes fixés. Vous pouvez télécharger le [diptyque de présentation](#) de notre association.

Le [bulletin d'adhésion](#), au format "pdf", est à remplir au stylo et en lettres majuscules après l'avoir téléchargé et imprimé,

Il est plus particulièrement destiné aux nouveaux adhérents bretons (ou extérieurs à la région et étrangers) ne pouvant se rendre dans les permanences. Il peut aussi permettre aux adhérents de renouveler leur inscription annuelle.

Il sera :

- soit déposé à une des permanences de l'association,
- soit adressé à la [délégation départementale](#) de l'adhérent.

Protection des données personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018

Notre association détient des données concernant ses adhérents saisies à partir du bulletin d'adhésion, adresse, adresse mail, téléphone, etc... Afin d'être en conformité avec ce nouveau règlement, il convient de nous assurer de votre consentement à la conservation de ces informations qui nous sont nécessaires pour vous adresser nos parutions et nos actualités.

Nous tenons à vous informer que VOS DONNÉES PERSONNELLES SONT ENREGISTRÉES DANS UN FICHIER PRIVE ET SÉCURISÉ DONT L'ACCÈS EST LIMITÉ A QUELQUES PERSONNES : les membres du bureau, la rédaction d'Ar Jakes et pour leurs parties les gestionnaires des adhésions départementaux. Ces informations personnelles sont destinées uniquement à l'envoi de nos communications : Ar Jakes, convocation à l'A.G., diffusion des informations associatives... Elles ne sont jamais communiquées à des sociétés, ni à d'autres organismes. Elles sont conservées 2 ans. Si vous souhaitez continuer à recevoir ces informations, aucune démarche n'est à entreprendre.

Si vous souhaitez vous désabonner, vous pouvez le faire à tout moment en contactant la personne en charge du fichier, à l'adresse de [contact du trésorier](#)

Toute demande d'information, de suppression ou de modification de vos données personnelles peut nous être adressée directement par courrier électronique, à l'adresse ci-dessus.

Merci pour votre intérêt et votre confiance.

Assurance couverture accidents corporels

Pour participer aux activités organisées par l'Association bretonne des Amis de Saint-Jacques de Compostelle vous devrez disposer d'une assurance personnelle aux fins de bénéficier d'une couverture en cas d'accidents corporels, et donner décharge à l'association de toute responsabilité dans le cadre de ces activités.